Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 68

Artikel: Cinéma : Mlle Pamela Paulet : directrice de la production, une profession à laquelle peu de femmes accèdent !

Autor: Borel, M.-Cl.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271500

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CINÉMA

Mlle Pamela Paulet

Directrice de la production, une profession à laquelle peu de femmes accèdent !

C'est à Caux-sur-Montreux, centre du Réarmement moral, où se tourne actuellement le film « Les pantoufles du dictateur » (selon la pièce de théâtre de Peter Howard) que nous avons rencontré Mlle Paulet. Grande, énergique, ouverte à tout et à tous, Mlle Paulet est douée d'une autorité naturelle et d'un solide bon sens. De père anglais et de mère écossaise, elle travaille pour le compte d'entreprises cinématographiques anglaises. Elle a à son actif une carrière dont elle pourrait se vanter si elle n'avait pas cette humilité propre au génie authentique.

Intriguées par sa personnalité et sa profession, nous lui avons posé quelques questions :

— Comment avez-vous été amenée à choisir cette profession ?

— Par hasard !... Pendant la guerre, j'ai fait partie d'une équipe de production de films documentaires au service du Ministère de l'information en Angleterre. Très vite, je me suis vu confier la direction de cette équipe de production. Je devais avoir un certain talent d'organisation, puisqu'on m'a demandé, tout de suite après la guerre, de diriger la production du film des Ballets Bolchoi, en tournée à Londres.

— A quelle production avez-vous travaillé avant de venir en Suisse ?

— Au film du ballet « Romeo et Juliette », dont les danseur et danseuse-étoile sont Margot Fonteyn et Nureyev. La « première » de ce film sera donnée au Royal Festival Hall en octobre.

— Vous avez déjà contribué au film de Peter Howard « Mr. Brown descend de la montagne », et maintenant vous produisez « Les pantoufles du dictateur ». Que pensez-vous de Peter Howard ?

— Je le trouve extrêmement intéressant, et j'aime énormément ce qu'il a à dire.

— Quelle est la tâche précise qui vous incombe dans la production d'un film ?

— J'ai la responsabilité entière de la coordination du travail lors du tournage du film, ce qui sous-entend une connaissance exacte du travail des acteurs d'une part, et de celui des techniciens d'autre part. Je m'occupe aussi de toute la partie administrative du tournage : budget, finances, pourparlers avec les syndicats. Enfin, c'est à moi de veiller à la bonne humeur générale...

Félicitations à Mlle Paulet pour son audace, le doigté et la dextérité avec lesquels elle accomplit sa tâche peu commune, ainsi que pour l'enthousiasme qu'elle montre pour sa profession.

M.-Cl. Borel

Le prix du pain va augmenter

Pourquoi

Les charges de la Confédération, toujours plus lourdes, ne permettent plus de supporter la réduction des droits de douane sur les céréales panifiables. Au lieu de 60 ct. par 100 kg., le droit de douane sera ramené au taux normal de Fr. 3.—

Conséquences

La Confédération encaissera environ 12 millions de francs supplémentaires par an.

Cela va entraîner une hausse du prix de la farine.

Quand

La date de l'entrée en vigueur de cette hausse n'est pas encore fixée.

Quoi

Bien entendu, la plupart des denrées alimentaires dans la composition desquelles entre une quantité appréciable de farine, subiront une hausse : le pain d'abord, les pâtes alimentaires, les biscuits, etc.

Combien

Pour le kilo de pain, on pense devoir s'attendre à une augmentation de 1 à 5 ct., ce qui représente, vu la consommation moyenne dans notre pays, une dépense supplémentaire de 40 ct. à Fr. 2.— par personne.

A ce propos, signalons qu'en 1860, un ouvrier devait travailler 2 heures pour acheter une livre de pain. Aujourd'hui, 6 minutes suffisent...

Toujours les femmes au foyer

(Suite de la page 1)

versitaires ont le devoir social d'exercer une profession : tout le reste n'est que gaspillage.

Que d'erreurs ! Il n'est pas vrai que les filles qui font des études supérieures et se contentent en fin de compte d'être épouses et mères, perdent leur temps et vilipendent les deniers de l'Etat. Mme Sullerot ne pense certainement pas que le niveau de culture des parents ne joue aucun rôle dans la vie d'une famille. Tout au contraire, on sait que la meilleure chance des enfants qui veulent s'instruire est de trouver auprès de leur mère comme de leur père des interlocuteurs capables de les initier aux chefs-d'œuvre de l'intelligence et de l'art. Autant que les autres femmes, celles qui éduquent leurs enfants ont besoin d'un esprit bien formé.

Le fait, exact ou non, que la Suisse est le pays où il y a le moins de femmes instruites qui travaillent, c'est-à-dire qui exercent un métier, devrait-il créer un complexe de culpabilité chez les hommes ou chez les femmes ? Les hommes respectent les femmes qui se consacrent à des carrières professionnelles, d'autant que certaines de ces carrières sont leur apanage et que l'humanité serait bien appauvrie sans leur dévouement. Ils ne respectent pas moins celles qui donnent toutes leurs forces à leur famille. Ils admirent aussi celles qui sont capables, ou contraintes, de faire l'un et l'autre. Toutes travaillent.

Les hommes ont peut-être commis l'erreur de diviser l'humanité en deux moitiés, la leur et celle des femmes. Mme Sullerot aggrave cette erreur par une nouvelle division, entre les femmes qui travaillent dans leur métier et celles qui travaillent dans leur foyer. Ces dernières, dédaignées par les hommes et bientôt par les femmes, travaillées par le sentiment de culpabilité sociale, finiront par se fatiguer de leur condition inférieure. Il ne leur restera plus d'autre issue que de s'évader de leurs familles dans l'espoir de se réaliser à leur tour par l'exercice d'une profession.

Couples désunis, parents indignes, enfants martyrs, notre époque ne connaît que trop de tragédies familiales. L'Etat, avec ses psychologues, ses assistants sociaux, ses offices de tutelle, répare tant bien que mal les effets les plus graves de ces crises. Il ne peut remonter aux causes et reconstituer les familles déchirées.

L'émotion qui nous étreint devant tant de drames ne suffit pas à en empêcher le renouvellement. Le vrai remède ne viendra que du renforcement de l'institution naturelle qu'est la famille. C'est pourquoi nous combattons les idées qui la mettent en péril.

Qu'on nous entende bien : la famille n'est pas seulement l'affaire de la femme, elle est l'œuvre commune du couple. En Suisse, les hommes n'ont que trop tendance à réduire leurs compagnes aux seules tâches domestiques, au lieu de tout partager avec elles. Il serait déplorable que ce travers soit encouragé par le mépris porté par les femmes elles-mêmes à leurs semblables.

L'activité de la ménagère...

(Suite de la page 1)

même détoxiqué, quand la combustion se fait mal, par exemple quand on place sur le feu un récipient trop large (lessiveuse, par exemple) qui empêche un apport d'air suffisant. C'est ce type d'intoxication qui risque de se produire avec les appareils de chauffage à gaz butane ou propane quand le brûleur est mal réglé ou qu'il n'y a pas assez de renouvellement d'air ou trop d'humidité dans le local ; ces gaz en eux-mêmes ne sont pas toxiques, et quand ils brûlent dans des conditions normales ils ne dégagent que de l'anhydride carbonique (CO_2) et de la vapeur d'eau qui ne sont pas non plus toxiques, mais quand la combustion est incomplète, il peut se former aussi une quantité importante d'oxyde de carbone (CO). C'est pourquoi il est préférable de ne pas utiliser ces appareils en local fermé. Il faut encore signaler la présence des intoxications domestiques par les gaz de combustion qui proviennent de cheminées fissurées.

Rappelons brièvement les symptômes de l'intoxication à l'oxyde de carbone : vertiges, maux de tête, sensation de fatigue, somnolence, nausées, quand l'intoxication est légère, chronique. Mais quand la concentration d'oxyde de carbone atteint un niveau important dans un local, il se produit rapidement une intoxication aiguë avec perte de connaissance, coma pouvant aboutir à la mort.

L'emploi de **solvants** détachants dans les ménages comporte le risque d'autres intoxications chroniques par voie respiratoire. La benzine est surtout dangereuse parce qu'elle est inflammable et qu'elle peut provoquer des explosions. Quand on en respire une grande quantité, on peut ressentir de petits vertiges, des maux de tête et une sensation d'ivresse, qui sont dus à la légère action narcotisante de la benzine comme de la plupart des solvants. Mais ces troubles sont bénins et disparaissent rapidement sans laisser de trace dès qu'on sort de l'atmosphère polluée. Le benzol, dont on connaît l'action extrêmement dangereuse sur le sang à longue échéance, est tout à fait différent de la benzine, malgré la similitude de leurs noms ; il ne devrait jamais être employé dans un ménage, car il peut toujours être remplacé par un autre solvant non toxique dans ses utilisations domestiques.

Un solvant chloré particulièrement dangereux est encore malheureusement utilisé très largement dans les ménages comme détachant en raison de son excellente action dissolvante sur les graisses, de son prix modique et de son ininflammabilité ; c'est le **tétrachlorure de carbone.** Il s'agit d'une substance très toxique pour le foie et les reins, c'est pourquoi on reste stupéfait de l'insouciance de certaines maisons qui publient des réclames auprès des ménagères afin qu'elles utilisent le tétrachlorure de carbone comme détachant.

A Genève, depuis deux ans, la vente et l'emploi du tétrachlorure de carbone, comme du benzol, sont contrôlés par le Service d'hygiène. Mais ce n'est pas le cas dans la plupart des autres cantons. Il faut se rappeler que sous les noms de fantaisie les plus variés, de nombreux droguistes fabriquent des mélanges détachants, dans la composition desquels entre souvent le tétrachlorure de carbone. Ces détachants sont ensuite vendus aux ménagères sans que la nocivité de ces produits et les précautions à prendre pour leur emploi aient été toujours mis clairement en évidence.

(à suivre.)

L'aide en pharmacie

Elle décharge le pharmacien de travaux dont l'exécution n'exige pas de connaissances relevant de l'art du pharmacien. Elle est une auxiliaire qui travaille sous le contrôle d'un pharmacien diplômé.

APTITUDES REQUISES

Propreté, ordre, méthode, application, probité, observation du secret professionnel, attitude correcte. L'apprentie aide en pharmacie doit jouir d'une bonne santé physique et morale, et être soigneuse, précise et habile.

Formation nécessaire avant l'apprentissage :

Avoir terminé sa scolarité.

N. B. - Pour éviter des perturbations de l'enseignement à l'Ecole complémentaire professionnelle, le début de l'apprentissage doit, si possible, coïncider avec celui de l'année scolaire.

Age minimum d'entrée en apprentissage : 16 ans.

Durée de l'apprentissage : 3 ans.

Fin de l'apprentissage :

Le certificat fédéral de capacité atteste que sa titulaire est, après réussite de ses examens de fin d'apprentissage, une aide en pharmacie qualifiée.

APPRENTISSAGE
Programme des travaux pratiques

1re année :

Instruction sur l'organisation de la pharmacie (agencement, installations, marchandises). Travaux d'aide pharmacotechnique (emploi, nettoyage et entretien des installations de la pharmacie, des récipients et ustensiles de travail, conditionnement des tisanes, de poudres, de liquides et comprimés). Etude de la nomenclature pharmaceutique. Déballage, pointage et emmagasinage des marchandises à leur réception. Préparation des envois par poste ou par chemin de fer. Travaux de bureau (dactylographie ; tenue de fichiers, avec les modifications de prix, et de l'échéancier ; établissement de lettres de voitures, de formules de remboursements et de mandats).

2e année :

Initiation à la vente au détail, en tant qu'elle n'exige pas les connaissances spéciales du pharmacien. Manipulation de substances inflammables, toxiques, explosives ou corrosives. Etiquetage de récipients et application du tarif de vente au détail. Etablissement de factures, de quittances, de bordereaux de livraison. Rédaction de correspondance commerciale simple. Introduction aux rapports avec les caisses-maladie. Opérations de paiements par chèques postaux.

3e année : Perfectionnement de la formation à la vente au détail. Exécution de commandes verbales, téléphoniques ou écrites. Contrôle et réassortiment du stock de marchandises. Vente de spécialités et d'articles cosmétiques. Notions de premiers secours aux blessés et de soins aux nourrissons. Collaboration à la décoration de vitrines et à la préparation de panneaux publicitaires. Connaissances professionnelles et de marchandises (nomenclature selon la pharmacopée en latin, langue maternelle ou étrangère, abréviations, propriétés et mode de conservation des produits). Connaissance des lois et prescriptions.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande :

Il y aura toujours de la demande, le domaine pharmaceutique se développant rapidement, avec l'accroissement de la population et les progrès de la médecine en général.

Perspectives d'avenir :

De la petite officine aux grandes pharmacies, l'aide en pharmacie ne tardera pas à avoir de l'avancement si elle est habile et consciencieuse et si elle parle plusieurs langues étrangères. Elle aura l'occasion de séjourner dans différentes villes ou à l'étranger, les aides en pharmacie étant demandées un peu partout dans le monde.

L'offre :

Un métier intéressant dans un domaine paramédical où l'on voit beaucoup de monde. Un travail utile, varié, attachant.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire :

45 heures par semaine environ. Congé le jeudi après-midi.

Vacances :

3 semaines annuelles.

Salaire :

Pendant l'apprentissage, 80 francs par mois la 1re année, 120 fr. la 2e année, et 200 fr. la 3e année. Après quoi, le salaire minimum étant de 650 fr., l'aide en pharmacie est augmentée avec le temps. Ce salaire varie d'un établissement à l'autre et dépend aussi des capacités de la personne engagée.

Avantages sociaux :

En général, assurance maladie et accidents. Dépend des maisons qui engagent.

Haute-Couture
Prêt à porter
Mesure

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège - Genève - Tél. 25 00 85

Bijoux-fantaisie de Paris

Léon Smulovič

● HORLOGERIE
● BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

FRAISSE & Cie

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20	Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21	Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53	Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 — Genève
Tél. 24 42 10 — Membre de la FREC